

Louis Gallois avait raison

Dix ans après *Le négationnisme économique* : les allègements sur les salaires intermédiaires,
le travail qualifié et la hausse des salaires

François Geerolf

octobre 2026

Section 1

Introduction

Trois dates

- **5 novembre 2012** : rapport Gallois, *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*. Transférer 30 Md€ de cotisations vers l'impôt, **jusqu'à 3,5 Smic**.
- **Septembre 2016** : Cahuc et Zylberberg, *Le négationnisme économique*. La défense de l'industrie y devient la défense d'« intérêts » particuliers.
- **2023-2026** : le « travail qui ne paie pas », la « smicardisation »... et la suppression progressive des allègements entre 2,5 et 3,5 Smic.

- Les évaluations du CICE et du Pacte ont trouvé **peu d'emplois**, mais des **hausse de salaire** des cadres et professions intermédiaires.
- Ce résultat a été lu comme un **échec**.
- C'était plutôt un **diagnostic** : le travail qualifié est rare et cher en France, parce que les cotisations non contributives y sont **déplafonnées**, contrairement à l'Allemagne.
- Le critère retenu, **l'emploi**, n'était pas celui que le législateur avait fixé au CICE et au Pacte : la **compétitivité**.

Section 2

Le rapport Gallois

La 4e proposition, et sa justification

Le transfert porterait dans une proportion de l'ordre de **2/3 – 1/3 sur les cotisations patronales** (prestations familiales et une partie des prestations maladie) **et salariales**³⁶.

- Les allègements effectués depuis 20 ans ont concerné les plus bas salaires et ont, pour cette raison, très peu impacté directement l'industrie qui se situe à des niveaux de rémunération plus élevés. Pour atteindre de manière privilégiée l'industrie et les services à haute valeur ajoutée qui lui sont liés (bureaux d'études, ingénierie, informatique, conseils...), il conviendrait que le **transfert de charge porte sur les salaires jusqu'à 3,5 fois le SMIC (dégressivité autour de ce niveau)**. Dans ces conditions, **35 % de l'avantage créé irait directement vers l'industrie et les services à haute valeur ajoutée associés**³⁷. Le reste concernerait les autres activités dont on a vu, en Allemagne, qu'elles soutenaient aussi la compétitivité globale de l'économie, notamment les transports et la logistique, la construction, les services généraux aux entreprises (sécurité, nettoyage...)...

4^e proposition :

créer un choc de compétitivité en transférant une partie significative des charges sociales jusqu'à 3,5 SMIC – de l'ordre de 30 milliards d'euros, soit 1,5 % du PIB – vers la fiscalité et la réduction de la dépense publique.

Ce transfert concernerait pour 2/3 les charges patronales, et pour 1/3 les charges salariales.

Source : Gallois (2012), *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, p. 23.

Ce qu'on a oublié du rapport

- **1/3 du transfert sur les cotisations salariales** : environ 10 Md€ de hausse directe du salaire net, sans hausse du coût du travail.
- Les cotisations visées : **famille et une partie de la maladie**, c'est-à-dire des cotisations **non contributives**, qui financent la « solidarité ».
- Une **dégressivité** autour de 3,5 Smic, et non un seuil « tout ou rien ».
- Un choc concentré sur **un an, deux au plus**, « sinon on courrait un risque de dilution » (p. 22).

Ce que le rapport ne disait pas

- En tout état de cause, **le produit du choc de compétitivité doit être clairement orienté vers l'investissement et l'innovation**, et non utilisé, pour des distributions de dividendes – assez généreuses dans la période récente au moins pour les grandes entreprises⁴⁰ – ou des augmentations de salaires, aussi légitimes soient-elles. C'est la raison pour laquelle ce choc doit s'effectuer dans un écosystème clairement incitatif à l'investissement et à l'innovation. **Il est donc lié à la mise en œuvre des autres mesures proposées dans ce rapport**. Pour privilégier l'autofinancement, une nouvelle hausse de la taxe sur les dividendes ne paraît pas souhaitable au-delà de celle du PLF 2013 ; nous proposons donc, d'une part, une **baisse limitée de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis** et, d'autre part, une taxation des rachats d'actions⁴¹. Un **dialogue social** ouvert **sur l'utilisation de ce supplément** permettra à chacun, dans la transparence, de prendre ses responsabilités. Nous proposons donc qu'une **information spécifique** sur le volume et l'utilisation du supplément de marge ainsi créé soit fournie **au comité d'entreprise** et discuter en son sein à l'occasion de la présentation du budget de l'entreprise.

Source : Gallois (2012), p. 24. La part patronale devait restaurer les marges ; la part salariale, elle, allait au salaire net.

« À salaire égal, un ingénieur allemand coûte 30 % moins cher qu'un ingénieur français du fait des plafonnements de cotisations sociales. »

« En les ciblant sur les salaires intermédiaires, ne favoriserait-on pas, au contraire, la montée en qualifications de l'emploi ? »

« On ne peut faire porter au salariat la totalité de la solidarité nationale en matière de prestations sociales. »

Source : La Fabrique de l'industrie, Coe-Rexecode, débat du 17 septembre 2015.

Section 3

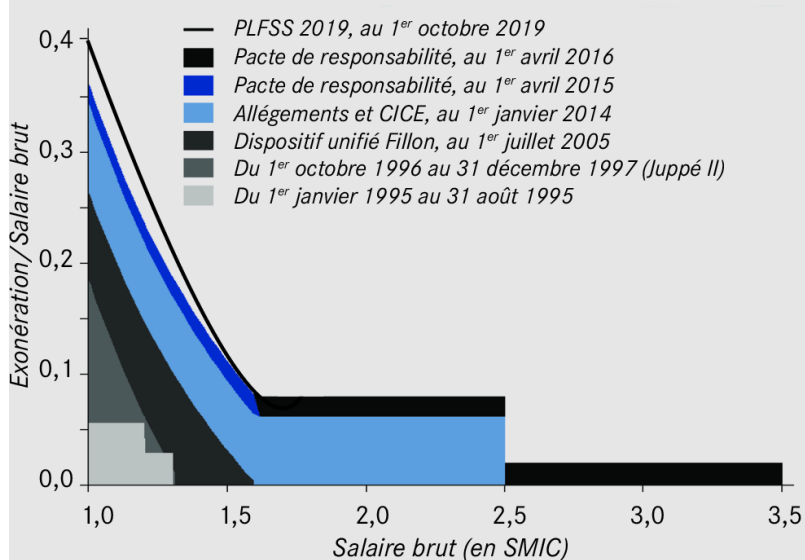
Du rapport au CICE

Chronologie

Date	Mesure	Plage
Nov. 2012	Rapport Gallois : 30 Md€, 2/3 patronal, 1/3 salarial	jusqu'à 3,5 Smic, dégressif
Déc. 2012	CICE : 4 % (2013), 6 % (2014-2016), 7 % (2017)	jusqu'à 2,5 Smic
Janv. 2015	Pacte : -1,8 pt cotisations famille	jusqu'à 1,6 Smic
Avr. 2016	Extension du « bandeau famille »	jusqu'à 3,5 Smic
Janv. 2019	CICE remplacé par -6 pts cotisations maladie	jusqu'à 2,5 Smic
Janv. 2024	Gel des seuils en euros	—
2025	Bandeaux ramenés à 2,25 et 3,3 Smic	—
Janv. 2026	Réduction générale dégressive unique (RGDU)	jusqu'à 3 Smic

Le profil des allègements

Historique des allègements de cotisations



Source : Calculs des auteurs.

Un « tout ou rien » que Gallois n'avait pas proposé

- En 2019, passer de 3 803 € à 3 804 € brut mensuel, au seuil de 2,5 Smic :
 - ▶ **+2 756 €** de coût du travail annuel pour l'employeur ;
 - ▶ **+9,50 €** net par an pour le salarié.
- Au seuil de 3,5 Smic : +1 158 € de coût annuel.
- Gallois proposait une « dégressivité autour de ce niveau ».

Source : Bozio et Wasmer (2024), p. 45.

Section 4

Un consensus contre Gallois

2014 : l'« objectif unique »

« Si l'objectif unique est la réduction du chômage, il est souhaitable de faire porter l'essentiel des exonérations à proximité du salaire minimum. »

*« Exonérer les hauts salaires réduirait peu le coût du travail, **augmenterait assez fortement les salaires nets**, et aurait peu d'effet sur la compétitivité des entreprises.*
»

Source : tribune de 36 économistes, « Réductions de charges : priorité aux bas salaires », *Le Monde*, 6 février 2014.

2012 : le résultat était annoncé

« Si vous ciblez l'abaissement des charges autour de deux SMIC, vous ne créez pratiquement pas d'emploi, mais vous redistribuez du pouvoir d'achat. »

Pierre Cahuc, Assemblée nationale, 8 novembre 2012.

« Le pacte de compétitivité vise à encourager la juste rémunération d'un travail qualifié, lequel constitue l'une des clés de la compétitivité qualité. »

Olivier Véran, même audition.

Le négationnisme économique (2016)

Hélas pour Louis Gallois, le consensus de la recherche économique est sans ambiguïté : afin d'obtenir un maximum de créations d'emplois, les abaissements de charge doivent être concentrés au voisinage du salaire minimum, c'est-à-dire sur les travailleurs peu qualifiés dont le taux de chômage est élevé. Et certainement pas sur les salaires sensiblement éloignés du Smic qui sont les plus fréquents dans le secteur industriel. Baisser les charges sur les hauts salaires des employés qualifiés, dont les taux de chômage sont faibles, se traduit essentiellement par un accroissement de leurs salaires²⁰. Ce résultat se comprend aisément : un salarié pouvant retrouver un emploi sans grande difficulté est en position de force pour « transformer » une baisse des cotisations sociales pour l'employeur en hausse de salaire pour lui. L'essentiel pour l'employeur est que le coût du travail, c'est-à-dire l'addition des cotisations sociales et du salaire, n'augmente pas.

Pour essayer de convaincre de cibler le CICE sur une large plage de salaires, Louis Gallois s'est appuyé sur La Fabrique de l'industrie, un think tank créé en 2011 par

Source : Cahuc et Zylberberg (2016).

« Promouvoir les intérêts du secteur industriel »

Louis Gallois est un grand visionnaire. Seul dans son bureau, il a eu « l'intuition » que le consensus de la recherche économique était erroné. Heureusement, sa route a croisé celle d'un audacieux universitaire à qui il a donné les moyens de réaliser une « remarquable » étude réduisant en poussière le consensus des économistes. Volontairement, nous ne ferons ici aucune critique sur le travail de Gilles Koléda, car c'est précisément ce que vise l'offensive de La Fabrique de l'industrie : laisser croire qu'il y a un débat de fond entre une étude, celle de Gilles Koléda, et le consensus des économistes. Le chevalier blanc seul contre la machine à broyer les esprits de la « pensée unique ». Seulement le débat scientifique ne fonctionne pas de la sorte. Pour être admise dans ce débat, la contribution de Gilles Koléda devrait faire l'objet d'un article publié dans une revue internationale, où se trouvent précisément les articles ayant permis d'aboutir au consensus. Cette contribution serait alors évaluée de manière approfondie par les meilleurs spécialistes de la question. Toutes les études n'ayant pas suivi cette procédure de « validation par les pairs » n'ont aucune valeur dans le débat

« Promouvoir les intérêts du secteur industriel »

l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM). Cette dernière est une des organisations les plus importantes du Medef. Son ex-président, Denis Gautier-Sauvagnac, a été condamné en 2014 à trois ans de prison dont un ferme, peine réduite en appel à deux ans avec sursis, pour avoir détourné entre 2000 et 2007 près de 19 millions d'euros. Ces sommes étaient reversées en grande partie aux syndicats de salariés afin, selon les propres termes de Denis Gautier-Sauvagnac, de « fluidifier le dialogue social ». En 2016, La Fabrique de l'industrie est co-présidée par Louis Gallois et un autre poids lourd de l'industrie française, Denis Ranque, président du conseil d'administration d'Airbus Group. Elle se présente comme un « laboratoire d'idées créé pour que la réflexion collective sur les enjeux industriels gagne en ampleur et en qualité ». Les réalités du monde moderne étant comme chacun le sait « complexes et nuancées », La Fabrique de l'industrie propose d'organiser « la confrontation des points de vue et des analyses » afin, bien évidemment, de « rendre intelligibles » ces réalités complexes et nuancées. Derrière ces belles paroles où pointent déjà les ingrédients habituels de la rhétorique négationniste, se cache le but véritable de cette organisation : promouvoir les intérêts du secteur industriel.

Un portrait anachronique

« En 2012, Louis Gallois, président du conseil de surveillance de PSA Peugeot-Citroën, s'est illustré dans cette voie... »

- En novembre 2012, Louis Gallois est **commissaire général à l'investissement**, auprès du Premier ministre. Il ne préside le conseil de surveillance de PSA qu'à partir de **2014**.
- Les auteurs reconnaissent l'enjeu : retenir « 2,5 au lieu de 3,5 change passablement la donne pour le secteur industriel, dont beaucoup de salariés sont payés entre deux fois et demie et trois fois et demie le Smic ».

2019 : le Conseil d'analyse économique

- Recommandation : « abandonner pour le budget 2020 les baisses de charges au-dessus de 2,5 SMIC voire 1,6 SMIC, si les évaluations à venir de France Stratégie venaient à confirmer leurs résultats décevants ».
- Mais aussi :
« Une critique possible, mais qui n'a jamais été testée empiriquement, des politiques (successives) de baisse du coût du travail peu qualifié est qu'elles ont pu ralentir l'investissement dans la qualité et la montée en gamme du secteur manufacturier français. »

Source : L'Horty, Martin et Mayer (2019), p. 12.

2022 : neuf économistes dans *Le Monde*

*Les allègements au-delà de 2,5 Smic « se traduisent essentiellement par des augmentations de salaire, **car ils attisent la concurrence des entreprises en matière de recrutement** ».*

*« Ce phénomène est d'autant plus marqué que **les difficultés de recrutement sont fortes**, comme actuellement. »*

« Il est exact que les entreprises du secteur manufacturier, plus souvent exportatrices, emploient davantage de travailleurs qualifiés avec des salaires situés dans la fourchette de 2,5 à 3,5 smic. »

Signataires : Cahuc, Carcillo, Jaravel, L'Horty, Martin, Mayer, Philippon, Villeval, Zylberberg (20 octobre 2022).

2023 : le rapport Ferracci-Guedj

- Le bandeau famille : « une mesure conçue en faveur de la compétitivité et de l'industrie » (p. 36).
- Il « se traduit très majoritairement par des augmentations de salaires, qui ont certes des effets favorables en matière de gestion des ressources humaines et de politique salariale dynamique, mais qui n'ont pas d'effet sur l'emploi ou sur la compétitivité » (p. 46).
- « À un instrument donné de politique publique (ici, les exonérations) devait correspondre un seul objectif (ici, l'emploi) » (p. 9).
- Marc Ferracci : thèse dirigée par Pierre Cahuc (2006) ; ministre chargé de l'Industrie de septembre 2024 à octobre 2025.

- « Une inflexion est nécessaire pour faciliter la **montée en gamme** des emplois et des secteurs. »
- « Un écrasement de la distribution des salaires », des « taux marginaux de prélèvement atteignant 80 % ».
- « Si un ingénieur allemand compare uniquement le salaire brut français [...], une entreprise française aura du mal à recruter cet ingénieur sans subir un coût supplémentaire. »
- Mais le scénario central **relève** les cotisations entre 1,9 et 3,5 Smic.

Deux pôles, un même diagnostic ?

- **IPP / PSE** et **CAE / macronistes** s'opposent sur l'ISF, la fiscalité du capital, les inégalités... et s'accordent sur les allègements au-delà de 2,5 Smic.
- Thomas Piketty, 6 novembre 2012 : réduire les cotisations patronales maladie et famille, « ce que je trouve bien ». En 2013 : « ce ne sont pas les salaires qui doivent supporter les coûts de la solidarité ».
- Emmanuel Macron : « Il faut des jeunes Français qui aient envie de devenir milliardaires » (2015); « un monde très schumpeterien » (2017).
- Dans aucune des deux visions, **l'ingénieur salarié de l'industrie** n'occupe une place centrale.

Section 5

La hausse des salaires, un échec ?

Ce que disent les évaluations du CICE

- Environ **100 000 emplois**, « ce qui est faible, rapporté au coût du CICE » (France Stratégie, 2020).
- LIEPP : « pour 1 euro de CICE obtenu, les entreprises reverseraient en moyenne 50 centimes aux salariés », surtout aux cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires.
- Carbonnier et al. (2022, *JPubE*) : « Wage gains load on incumbents in high-skill occupations » ; un résultat « at odds with the policy's targeting ».

Un critère choisi parce que mesurable

« Bien que s'apparentant à une baisse du coût du travail, le CICE avait des objectifs allant au-delà d'un effet direct sur l'emploi. [...] Toutefois, l'emploi étant plus concret et plus facile à mesurer que la compétitivité, ce sont les résultats en termes d'emplois créés ou sauvegardés qui ont été retenus des évaluations du CICE. »

Source : France Stratégie, comité de suivi du CICE (2020), p. 5-6.

Un lobby des patrons, ou un cadeau aux cadres ?

- *Le négationnisme économique* : défendre les allègements sur les salaires intermédiaires, c'est défendre « les intérêts du secteur industriel ».
- Les évaluations : ces allègements ont surtout profité **aux salariés qualifiés**.
- Les deux ne peuvent pas être vrais en même temps.
- Le « pouvoir de négociation » des cadres vient de ce qu'ils sont **rare**s et ont **d'autres options** : c'est le diagnostic d'une pénurie.

Ce qui complique la thèse

- LIEPP (2018) : hausse des salaires **seulement chez les non-exportateurs**.
- OFCE (2020) : dans l'industrie, le CICE a surtout servi à **modérer les prix**, y compris à l'export.
- Mais : le CICE s'arrêtait à **2,5 Smic** ; le bandeau jusqu'à 3,5 Smic n'a été évalué que sur les exportations, à un horizon jugé trop court pour être « très informatif » (Malgouyres, 2019).
- TEPP (2025) : « Exporting firms are more positively impacted by CICE and PR than non-exporting firms. »

Section 6

Le coût du travail qualifié

Le déplafonnement

- Maladie : part salariale déplafonnée en **1980**, part patronale en **1984**, pour « alléger les charges sociales supportées par les industries de main-d'œuvre ».
- Famille : déplafonnée en **1990**.
- Taux de cotisation patronale au-dessus du plafond : **7 % en 1976, 38 % en 2001**.
- Bozio, Breda et Grenet (2019) : pour la maladie et la famille, la hausse a été supportée par les **employeurs** (coût du travail) ; pour les retraites complémentaires, contributives, par les salariés.

France / Allemagne : le coin marginal

En % du coût du travail, 2025	67 % du salaire moyen	100 %	167 %
Coin marginal, France	64,6	58,2	60,0
Coin marginal, Allemagne	55,0	48,9	47,0
Coin marginal, OCDE	41,5	43,8	46,4

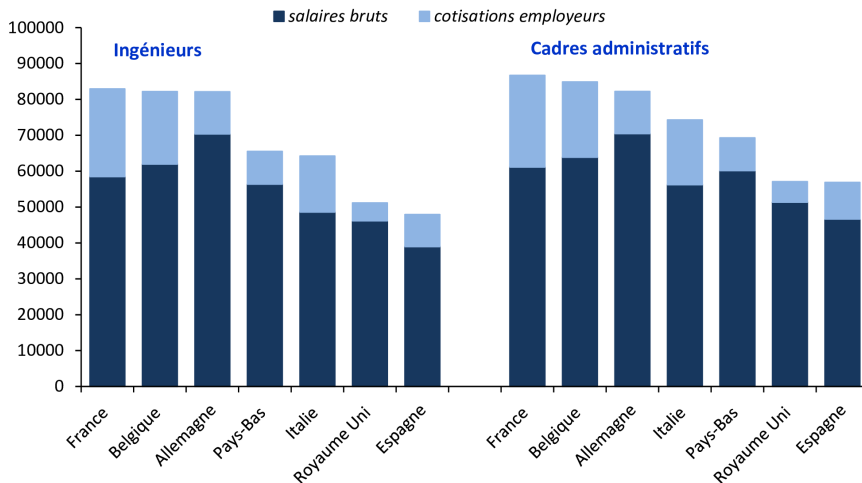
- 167 % du salaire moyen environ 3,5 Smic en France.
- Allemagne 2026 : plus aucune cotisation au-delà de 69 750 € (maladie) et 101 400 € (retraite, chômage).

Source : OCDE, *Taxing Wages 2026*.

Un ingénieur coûte autant, et gagne moins

Graphique 9. Coûts du travail annuels médians des professions qualifiées (en euros)

a. Industrie manufacturière



Source : Paris (2019), Focus du CAE n° 029-2019. À coût égal, environ **17 % de salaire brut en moins en France**.

Les données récentes

- Industrie manufacturière, diplômés du supérieur, salaire brut annuel moyen (2022) :
 - ▶ France : **59 132 €** ;
 - ▶ Allemagne : **88 525 €** (+50 %, +45 % en parité de pouvoir d'achat).
- Rexecode (2025) : même après prise en compte de la couverture sociale, l'écart de coin socio-fiscal avec l'Allemagne reste d'environ **5 points à 2,5 Smic**, plus de **10 points à 3,5 Smic**.

Source : Eurostat, enquête sur la structure des salaires 2022 ; Rexecode / Syntec (2025).

Section 7

Les ingénieurs

Salaires d'embauche, promotion 2025

Pays de l'emploi	Salaire brut annuel moyen hors primes	Rapport à la France
États-Unis	91 720 €	2,33
Suisse	84 067 €	2,14
Royaume-Uni	80 690 €	2,05
Allemagne	54 946 €	1,40
France	39 284 €	1,00

Source : Conférence des grandes écoles, *Enquête insertion 2026*.

L'expatriation

- Environ **145 000** ingénieurs français travaillent à l'étranger (IESF, 2026), contre 125 000 en 2016.
- La **proportion** reste stable, autour de 15 % ; les États-Unis n'accueillent que 4,6 % des jeunes ingénieurs partis.
- 57 % des bac + 5 envisagent de s'expatrier ; 69 % citent la fiscalité ou des rémunérations trop faibles (Ipsos-Syntec, 2025).
- 2019, Agnès Pannier-Runacher : « Alors que les salaires dans l'industrie sont en moyenne 20 % supérieurs à ce qu'ils sont ailleurs, 50 000 emplois industriels restent non pourvus. »

Section 8

Le travail qui ne paie pas

Trente ans de dégressivité

- Smic / salaire médian : **62,5 %** en 2024, le plus élevé d'Europe.
- Pour +100 € de salaire net sous 1,6 Smic : **242 €** de coût employeur ; +100 € de revenu disponible au Smic : **483 €**.
- Bozio-Wasmer : les effets de la pente des allègements « s'accumulent décennie après décennie », ce qui « rend les méthodologies impuissantes à les mesurer ».
- Le consensus s'est construit sur **ce qui était mesurable**.

Le travail qualifié qui ne paie pas

- Taux marginal implicite d'environ **55 %** au-dessus de 1,6 Smic (CAE, Focus n° 137, 2026).
- Les « Nicolas » de l'industrie : ingénieurs, techniciens supérieurs, cadres de production.
- Gallois, fin 2023 : « La réduction des allègements de charges est supportée pour 20 % par l'industrie, soit le double de son poids dans le PIB. Pourquoi l'industrie payerait-elle plus que les services, alors qu'elle est plus exposée à la concurrence internationale ? »

Qui sont les « hauts salaires » ?

- Le vocabulaire du consensus : « hauts salaires » (2014, Cahuc-Zylberberg, amendement Ferracci), « salaires élevés » (2022)... hors de la « classe moyenne ».
- En euros (2026) : 2,5 Smic, environ 4 560 € bruts, soit environ 3 500 € nets ; 3,5 Smic, environ 4 900 € nets. Ingénieur médian (IESF) : 3 Smic, environ 4 300 € nets.
- Hollande, 2007 : les « riches », ceux « qui ont un salaire de plus de 4 000 net, soit 5 000 brut ».
- « Hauts » par rapport à une échelle **écrasée** : médiane de 1,58 Smic (1995) à 1,43 Smic (2022) ; Smic à 62,5 % de la médiane (2024). Pas par rapport à l'Allemagne : 59 000 € contre 88 500 €.
- Les « Nicolas » : contributeurs nets au-delà du 70e centile (OFCE, 2026).

Les classes moyennes supérieures, mises à contribution

- **Famille** : plafond du quotient familial de 2 336 € à 1 500 € (2013-2014) ; allocations divisées par 2 ou 4 (2015). Les trois derniers déciles « concentrent 86 % des pertes » (Cnaf). Seuil : un peu plus de 5 Smic de revenus du foyer, atteint par deux cadres à 2,5 Smic chacun.
- **Crèches** : plafond de 6 000 € à 8 500 € (2024-2025), soit +42 %.
- **Logement social** : au-dessus des plafonds ; avantage HLM non imputé dans la redistribution élargie.
- **Immobilier** : 29 ans d'endettement pour un primo-accédant en 2023, contre 15 ans en 2000 (Friggit).
- **Salaires** : cadres -1,2 % (2022) et -2,8 % (2023) en euros constants, la plus forte baisse de toutes les catégories (Insee).

Le crédit d'impôt recherche : même logique ?

- Environ 7,6 Md€ ; la moitié de l'assiette en dépenses de personnel, plus un forfait proportionnel.
- Une « baisse du coût du travail » de recherche de 45 % (Courtioux et Métivier, Cepremap, 2026).
- CAE (Aghion, Chanut, Jaravel, 2022) : « l'efficacité du CIR est insatisfaisante au regard des montants en jeu ».
- L'« effet Goolsbee » : « le personnel de recherche du privé réussirait à capter la rente générée par le CIR ».
- Une dépense qui améliore la rémunération de chercheurs et d'ingénieurs rares est jugée inefficace... parce qu'elle l'améliore.

Section 9

Industrie et finance

Deux poids, deux mesures

- **2018** : la tranche à 20 % de la taxe sur les salaires des banques et assurances (au-delà de 152 279 €) passe à 13,6 %, pour « favoriser l'implantation en France d'activités à haute valeur ajoutée et le recrutement de cadres étrangers à fort potentiel ». Coût : environ 140 M€ la première année.
- **2019** : loi Pacte, bonus des preneurs de risques exclus des indemnités de licenciement ; dispense d'affiliation vieillesse pour les impatriés.
- *Carried interest*, dividendes des présidents de SAS : pas de cotisations de sécurité sociale.
- Aucune de ces mesures n'a été jugée à l'aune de l'emploi. Le bandeau entre 2,5 et 3,5 Smic, si.

Section 10

Conclusion

Pourquoi les économistes se sont trompés

- ❶ **Le critère** : l'emploi à court terme, parce qu'il est « plus facile à mesurer ».
- ❷ **La modération salariale** : une hausse de salaire est comptée comme une « fuite ».
- ❸ **La défiance envers l'industrie**, traitée comme un intérêt particulier.
Quand une baisse du coût du travail qualifié se traduit par des hausses de salaire des qualifiés, ce n'est pas que la politique a échoué, c'est que le travail qualifié manquait.

Pour en savoir plus

- Article complet : fgeerolf.com/rapport-gallois.html (PDF)
- « Abandonner les théories qui échouent au test de la réalité » : fgeerolf.com/economie-mainstream.html
- La boucle prix-salaires : fgeerolf.com/boucle-prix-salaires.html